



POLITIQUE DE RECONNAISSANCE  
ET POLITIQUES DE SOUTIEN  
À LA VIE ASSOCIATIVE

**Programme  
d'aide financière  
pour le soutien  
à l'achat ou  
à l'entretien  
d'équipement  
ou de matériel  
durable**



**Terrebonne**  
*Une histoire de vie*

## Présentation du programme

Ce programme a pour but de faciliter l'achat ou l'entretien d'équipement ou de matériel durable nécessaires à la réalisation des activités de l'organisme.

### Organismes visés

Le Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable s'adresse aux organismes des groupes B à G.

### Nature de l'aide

L'aide municipale consiste en une subvention pouvant représenter jusqu'à trente pour cent (30 %) du total des dépenses calculées pour un montant maximal de cinq mille dollars (5 000 \$).

Les subventions accordées en vertu du présent programme seront versées aux organismes de la façon suivante :

- Un premier versement de soixante-quinze pour cent (75 %) du montant total aussitôt que possible dès l'acceptation de la demande de subvention.
- Un deuxième versement de vingt-cinq pour cent (25 %) après l'achat ou l'entretien de l'équipement ou du matériel.

Un rapport final doit être déposé à la Direction du loisir et de la vie communautaire concernant l'ensemble des dépenses réelles engendrées en incluant les copies de factures équivalant à la subvention totale versée.

### Conditions générales

Le programme d'aide ne peut s'appliquer qu'une (1) seule fois dans une même année.

- Le matériel ou l'équipement doit être utilisé sur le territoire de la Ville de Terrebonne.
- Tout programme de promotion ou de publicité de l'organisme devra faire mention du soutien financier de la Ville de Terrebonne.

### Critères d'analyse des projets

Les demandes des organismes admissibles seront étudiées et analysées selon des critères bien précis et à la lumière des informations reçues.

Voici les principaux critères sur lesquels les dossiers seront évalués :

- La nécessité de l'achat ou de l'entretien de l'équipement ou du matériel.
- La plus-value de l'achat ou de l'entretien de l'équipement ou du matériel pour l'organisme et pour sa clientèle.
- La capacité de l'organisme à assumer le reste des coûts rattachés à la dépense.
- La concordance entre les diverses politiques municipales et le projet soumis.



## Renseignements sur l'organisme

Nom de l'organisme :

Adresse de l'organisme :

Code postal :

Téléphone :

Adresse courriel :

Personne responsable de la demande :

Téléphone :

Adresse courriel :

## Description du projet

Titre du projet

Décrivez, de façon assez précise, en quoi consiste votre projet.

Pourquoi voulez-vous réaliser votre projet maintenant ?

Pour quelles raisons désirez-vous procéder à l'achat ou à l'entretien de cet équipement ou de ce matériel ?

Comment ce projet améliorera-t-il l'offre de service ou d'activité pour votre clientèle ?

En quoi ce projet cadre-t-il dans le plan de développement de vos activités ou de services ?

Pourquoi la Ville devrait vous soutenir financièrement dans ce projet ?



## Budget

SOURCES DE REVENUS	MONTANTS (\$)	%
1. Revenus de sources gouvernementales (CRE, MRC, provincial, fédéral)		
2. Revenus d'opération de l'organisme		
3. Autres sources de revenus		
<b>4. Montant demandé à la municipalité</b>		
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		

DÉPENSES	MONTANTS (\$)	%
1. Coût d'achat de l'équipement ou du matériel		
2. Coût d'entretien de l'équipement ou du matériel		
3. Autres frais		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		

NOM DU DEMANDEUR :

DATE

 /  / 

### Présentation et dépôt du formulaire de demande de subvention

Les organismes doivent adresser leur demande officielle de subvention à la Direction du loisir et de la vie communautaire de la Ville de Terrebonne qui la donnera à un comité d'étude mandaté à cette fin. Ce dernier présentera ses recommandations au conseil municipal à partir des critères mentionnés précédemment.

### Formulaire

Toute demande de subvention doit être présentée sur ce formulaire Demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable*.

Chaque page et chaque section doivent être dûment remplies.

### Documents complémentaires annexés

Ce formulaire doit être accompagné des documents suivants :

- Une copie de la résolution du conseil d'administration appuyant la demande de subvention au programme.
- Tout autre document expliquant plus en détail le projet soumis de façon à répondre aux points d'analyse.
- La soumission des coûts réalisée par le fournisseur.

### Application de la présente politique

L'application de la présente politique relève du comité d'étude mandaté à cette fin.



Si vous êtes dans l'impossibilité de nous faire parvenir ce formulaire par courriel, merci de l'acheminer :  
par télécopieur au : **450 471-6499**

ou par la poste : **Ville de Terrebonne**  
**Direction du loisir et de la vie communautaire**  
Programme d'aide financière pour le soutien à l'achat  
ou à l'entretien d'équipement ou de matériel durable  
102 - 940, montée Masson  
Terrebonne (Québec) J6W 2C9

Pour toute information supplémentaire, veuillez téléphoner au 450 961-2001, poste 4000.